

Prangins, le 20 mars 2014

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 20 février 2014

Sous la présidence de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013
- 4) Assermentation d'un nouveau conseiller communal
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) Présentation du concept de mobilité par le bureau Team+
- 8) **Préavis no 49/14**
Concept «Cœur de Prangins requalifié»
- 9) **Préavis no 47/13**
En réponse à la motion de Monsieur Peter Dorenbos pour
«l'acquisition d'un radar»
- 10) Postulat de Mme Giovanna Bachmann
- 11) Annonce des préavis à venir
- 12) Propositions individuelles et divers
- 13) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes de "La Côte" et du "24heures", le Bureau Team+, le public et souhaite à tous la bienvenue pour la première séance de 2014.

1/ Appel

Avec 41 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 40 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Tiffany Buccioli, Yildiz Dubosson, Liliane Gavillet, Patricia Jaquier Pérard et Clotilde Vulliemin et MM. Ralph Agthe, Marc Baumgartner, Georges Bochud, Adrien Liechti, Gérald Müller et Rudolf Schnider.

Membre absent : M. Vincent Lapaire.

Arrivée tardive : M. Karim Kellou

La Municipalité est au complet.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Sans aucune remarque, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013

- M. Yvan BUCCIOLI clarifie en page 12, ses propos qui ont été mal compris. Les voici :

« Ses deux questions sont : 1) Dans quelle mesure la Commune de Prangins est-elle engagée aujourd'hui si l'on considère un remaniement au PIR des projets possibles ? Avec le rejet du PIR qu'en est-il des subventions cantonales ou fédérales qui sont liées aux projets ?

2) N'y a-t-il pas un manque de légitimité des structures du Conseil Régional ? A-t-on un espoir de réformer ces structures ? »

Sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 est accepté par 38 oui et 2 abstentions.

4/ Assermentation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de Mme Heidi Fuchs, M. Vanni Vogel, premier viennent-ensuite, a accepté d'intégrer notre Conseil. Le PRÉSIDENT l'assermente devant l'Assemblée qui lui souhaite la bienvenue par applaudissements.

M. Vanni Vogel habite à Prangins depuis 40 ans. Il est marié et père de deux enfants de 3 et 5 ans. Il travaille chez Skyguide comme adjoint à la tour de contrôle et responsable de toutes les procédures de la tour de contrôle. Il a fait beaucoup de compétitions en tant que nageur. Il est vice-président du Cercle des nageurs de Nyon depuis une quinzaine d'années et a officié au sein du Comité d'organisation du Triathlon de Nyon pendant 25 ans dont 7 ans comme président.

Ensuite de cette assermentation, le nombre de conseillers présents est de 42, le nombre de votants de 41.

5/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Le PRÉSIDENT lit à l'Assemblée la lettre de démission de Mme Heidi Fuchs au 31 janvier 2014. Mme Heidi Fuchs était la représentante du Conseil communal au sein de la Fondation de la Petite Enfance. Cette

commission est nommée par la Municipalité et cette dernière communiquera la personne qui remplacera Mme Fuchs.

Le PRESIDENT remercie ici Mme Heidi Fuchs pour son engagement au sein de la Commune.

B/ Votations fédérales du 9 février 2014: Sur Prangins, les résultats sont les suivants : L'objet No 1 sur les infrastructures ferroviaires a été accepté par 1092 oui contre 295 non. Taux de participation : 64,32%. L'objet No 2 sur l'assurance-maladie et avortement a été balayé par 1250 non contre 130 oui. Taux de participation : 63,91%. Le dernier objet sur l'immigration de masse a été refusé par 946 non contre 428 oui. Taux de participation : 63,78 %.

Une fois encore le PRESIDENT remercie les personnes qui participent aux dépouillements et espère que d'autres seront intéressées à rejoindre les membres du Bureau lors de prochains scrutins.

C/ Le PRESIDENT rappelle que lorsque les commissions sont nommées, les présidents des commissions sont avertis de leur nomination et reçoivent le préavis en question et les instructions de remise du rapport. Ces présidents doivent prendre les mesures nécessaires pour que les commissions travaillent au plus vite sur ces préavis et ne pas attendre 3-4 semaines pour commencer à fixer des dates de séances. Si les membres des commissions nommées s'aperçoivent que le président ne bouge pas, ils doivent s'en inquiéter et réagir. Ceci afin que les préavis puissent être présentés au Conseil et que l'envoi des rapports des commissions aux conseillers ne se fassent pas à la dernière minute, ceci pour faciliter le travail de la secrétaire.

D/ La secrétaire du Conseil a annoncé sa volonté de démissionner de son poste pour le 30 juin prochain mais restera conseillère. Le Conseil est donc à la recherche d'un ou d'une nouvelle secrétaire. Si quelqu'un est intéressé ou connaît quelqu'un qui le serait, qu'il en parle au PRESIDENT ou à la secrétaire. Il est ici précisé que cette personne ne doit pas obligatoirement être un conseiller ou une conseillère ni habiter la commune.

6/ Communications de la Municipalité

- M. Cyrille PERRET :

A/ Déchets : En 2013, la Municipalité craignait un tourisme des déchets car Prangins n'avait pas encore mis en place les sacs poubelle taxés mais deux grandes communes voisines les avaient introduits. Bonne nouvelle : il y a eu moins de tonnage en 2013 qu'en 2012. 820 tonnes en 2012 pour 807 tonnes en 2013.

Dès le 1^{er} janvier 2014, les sacs taxés sont entrés en vigueur sur notre commune. En comparaison entre 2013 et 2014, pour ce mois de janvier, une baisse de 34% a été constatée, soit 58 tonnes de déchets en janvier 2013 pour 38,18 tonnes pour janvier 2014.

- Mme Violeta SEEMATTER :

A/ Pont de la Redoute : Une mise à l'enquête est en cours actuellement pour le Pont de la Redoute. La Ville de Nyon est maître d'œuvre de cet ouvrage puisque ce pont se situe sur son territoire mais il doit être mis à l'enquête sur les deux communes car une convention lie financièrement Nyon et Prangins à ce sujet. Un préavis sera présenté à l'Assemblée par M. Cyrille Perret pour la séance du 14 mai.

B/ La Municipalité a rencontré la direction de Novartis. Cette dernière a mis sur pied un plan de mobilité et leurs parkings vont

diminuer. Il est assez rare de voir une grande entreprise faire ce genre de démarches et la Municipalité va l'aider dans ce sens pour mettre au point les horaires de bus, etc.

- Mme Martine BAUD :

A/ Ecole enfantine UAPE : Tout se déroule comme prévu et dans les temps. Il n'y a pas eu de mauvaise surprise liée au terrain.

B/ Bâtiments derrière l'Auberge : Les travaux de démolition et de préparation sont terminés. Deux bâtiments ont été presque vidés et la Passade garde presque toute sa structure. Les travaux de construction vont débiter.

C/ Novartis : Novartis a mis à l'enquête l'extension du bâtiment de production. Aucune opposition n'a été formulée et les travaux pourront débiter.

D/ Plan Directeur Régional du district de Nyon : En 2012, l'Assemblée avait accepté le plan stratégique. Le plan opérationnel est actuellement soumis aux Municipalités du district.

- Mme D.-Ella CHRISTIN :

A/ Collège de La Combe : Malgré le fait que les travaux d'isolation de la façade sont terminés, les pieds de façade n'ont pas été remblayés. Lors des travaux, il a été constaté que les drainages effectués lors de la construction du bâtiment avaient été mal exécutés et l'entretien des drains devient impossible. Il a été donc planifié des travaux pour que ces drains fonctionnent correctement.

- Le SYNDIC

A/ Fondation de la Petite Enfance de Prangins : Pour mémoire, cette fondation avait été créée en 2009 pour structurer la politique en matière d'accueil de la Petite Enfance. Les statuts prévoient que le Conseil de fondation doit être composé de 3 à 5 membres et la Municipalité a décidé de nommer 2 personnes supplémentaires pour arriver à 5 membres. Il s'agit de Mme Ursula André et M. Cyrille Perret, Municipal. Les statuts précisent également que sur 5 personnes, deux doivent être des municipaux, une la boursière, et les deux autres membres choisis par la Municipalité mais dont un au moins au sein du Conseil communal. La Municipalité doit remplacer Mme Fuchs, démissionnaire, et a déjà pris langue avec une personne. Une deuxième personne s'est portée candidate et la Municipalité va se décider très rapidement.

B/ Evolution des comptes 2013 : Le budget prévoyait un déficit de CHF 420'000.- mais c'est en réalité un excédent de recettes qui sera réalisé. Le SYNDIC explique les hausses de recettes enregistrées par rapport aux prévisions. La Municipalité peut donc prévoir un autofinancement largement supérieur à celui connu en 2012 pour clôturer les comptes 2013. Les comptes seront audités en avril et la Municipalité pourra préparer rapidement un préavis à l'intention de la COFIN.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

7/ Présentation du concept de mobilité par le bureau Team+

Le PRESIDENT passe la parole à Mmes les municipales Martine Baud et Violeta Seematter qui introduisent auprès de l'Assemblée le Bureau Team+.

Mme Martine BAUD présente M. Christian Jaeger, ingénieur au sein du Bureau Team+, et M. Jean-Yves Le Baron, architecte-paysagiste à Lausanne. Ce dernier a gagné le concours de l'espace public à côté de l'Auberge communale.

En 2012, l'Assemblée a accepté le Plan Directeur Communal qui mentionnait déjà le centre du village avec une zone à vitesse modérée telle qu'elle sera discutée lors du préavis à suivre.

Mme Violeta SEEMATTER explique que pour arriver à ce concept de mobilité il a fallu passer par de nombreuses études, notamment sur le stationnement des voitures. Le Creux-du-Loup sera le passage qui reliera d'une manière plus pratique le collège de La Combe avec la nouvelle école. De nouvelles infrastructures sportives seront réalisées aux Morettes. Enfin, une étude a été faite sur la faisabilité de parkings sur le territoire communal.

Par le biais de plans, schémas et images, les explications complètes et claires sont données aux conseillers par MM. Jaeger et Le Baron, chacun sur le thème qui le concerne. Des détails sont donnés sur les zones du centre du village, sur les zones de circulation denses ou moins denses sur notre territoire, sur les études faites et soumises aux instances concernées, sur la circulation routière de notre commune, sur les impacts positifs d'une baisse de la vitesse en zone de village et sur la notion de qualité de vie pour les habitants des quartiers concernés. En résumé :

Une zone de 30 km/heure concerne des routes de quartiers ou dans des lotissements où les conducteurs sont tenus de rouler de manière prévenante. Les voitures ont la priorité mais doivent la laisser si un piéton désire traverser. Selon l'ordonnance fédérale, ces zones à 30 km/heure doivent être aménagées en conséquence, les passages piétons sont effacés et la priorité de droite est d'office dans les carrefours.

Une zone de rencontre concerne aussi des routes résidentielles mais surtout des zones dites commerciales où l'animation piétonne est plus forte. Les piétons peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Les piétons ont la priorité sur les véhicules mais ne doivent pas les gêner. Il s'agit d'un partage de l'espace entre tous les utilisateurs. La limitation de vitesse est de 20 km/heure.

Le but à Prangins serait de passer des zones de circulation de 50 km/heure à 30 km/heure en direction du Centre du village (route de la Gare, route de la Bossière, route de Bénex-Dessus) puis entrer dans une zone de rencontre à 20 km/heure pour le centre même du village.

Des places de stationnement seraient enlevées, notamment devant la Maison Fischer, mais ajoutées à d'autres endroits ou repositionnées différemment par rapport à leur disposition actuelle.

Après la présentation, les conseillers ont pu poser différentes questions auxquelles il leur a été répondu.

Que MM. Jaeger et Le Baron soient ici remerciés pour leur présentation.

8/ Préavis no 49/14

Concept «Cœur de Prangins requalifié»

Le PRESIDENT appelle M. Olivier Binz, rapporteur, pour la lecture des conclusions de la commission.

(Arrivée de M. Karim Kellou pendant la discussion. Le nombre de présents passe à 43, les votants à 42)

La discussion est ouverte.

- M. Olivier BINZ rappelle qu'il s'agit d'un préavis d'intention et non pas d'un préavis définitif. Il s'agit des grandes lignes du concept. Beaucoup d'éléments sont imbriqués les uns dans les autres et chaque projet fera l'objet d'un préavis spécifique.

- M. Michel AUGSBURGER se demande alors pourquoi il est mentionné dans le rapport de la commission qu'un refus de l'Assemblée mettrait un terme final au projet dans sa globalité. Il s'agit d'un préavis d'intention proposant plusieurs projets et l'un de ceux-ci peut très bien déplaire. Cela ne devrait pas mettre en péril la globalité du concept.

- M. Rémy COCHET se demande quel serait l'impact financier si on supprimait la zone à 20 km/heure pour en faire une seule de 30 km/heure ?

- Mme Martine BAUD ne peut pas chiffrer précisément l'impact. Cela peut diminuer les coûts mais pas nécessairement car il faut malgré tout créer des trottoirs, aménager des reliefs, etc. Ces modifications entraînent elles aussi des coûts.

- M. Gilles MAUROUX ne comprend pas bien ce préavis dont le titre est «Cœur de Prangins requalifié» mais au-dessous duquel il est mentionné que l'on doit prendre acte de la stratégie globale de valorisation du village. S'il est d'accord avec la modification du centre du village, il est contre tout le reste. Ce soir, avec la présentation de MM. Jaeger et Le Baron, beaucoup de points ont été soulevés et expliqués ce qui était très bien. Mais au final, le préavis présente le Cœur du village mais l'on doit voter pour un plan d'intention de l'entier du village. C'est assez perturbant. Les montants sont importants. Deux membres de la COFIN on fait partie de la commission ad hoc mais est-ce que la commission des finances elle-même a été approchée au sujet de ce préavis ? Et si oui, pourquoi n'en est-il pas fait mention dans le rapport ?

- M. Olivier BINZ rappelle qu'il s'agit d'un préavis d'intention, que l'on ne parle pas de chiffres ni même d'échéancier. D'autre part, il s'agit bien de la stratégie globale de valorisation du centre du village.

- M. Karim KELLOU précise encore que la commission s'est posé la question de l'impact de ce concept du centre sur l'entier de la commune. La réponse de la Municipalité était qu'il n'y aurait pas d'impact sur le fond et qu'elle prendrait en compte nos remarques. Au sujet des montants, ils ne figuraient pas dans le préavis et ont été demandés par la commission qui désirait voir s'ils correspondaient au plan d'investissements voté.

- M. Gérard MOSSET trouve que diminuer la vitesse au centre du village de 30 à 20 km/heure importe peu ne changeant pas grand-chose à la circulation actuelle. Laissons les gens venir en voiture au village et s'embêter à se parquer. A force, ils viendront en vélo et laisseront leur véhicule à la maison. Il faut juste que les bus aient la place pour passer.

- M. Michel AUGSBURGER comprend que diminuer la vitesse au centre des villages est une tendance sécuritaire. Avant on roulait à 60 km/heure,

puis à 50, maintenant à 30 et on aimerait passer à 20. A zéro km/heure, là il n'y aura plus d'accident ! Passer à 20 km/heure c'est excessif. C'est une intervention de plus de l'Etat qui part du principe que le citoyen n'est pas capable de prendre ses responsabilités et de rouler en fonction du trafic et de la configuration de l'endroit. On oublie que de mettre le centre du village à 20 km/heure, en zone de rencontre comme expliqué en début de séance, implique que les voitures rouleront en compagnie des enfants, des poussettes, des vélos, des piétons, etc. Cela créera un embouteillage, les voitures devant s'arrêter pour laisser la priorité aux piétons. Aux heures de pointe, le trafic se bouchera des deux côtés. Sans parler de la pollution qui sera augmentée avec ce mode de circulation. Ensuite, il y aura une confusion pour nos enfants. Est-ce bien de leur montrer qu'ils peuvent jouer, marcher, faire de la trottinette, etc. au milieu de la route ? Encore mettre la limitation de vitesse à 20 km/heure aux heures de pointe, mais croyez-vous que les gens rouleront à cette vitesse à 22h00, à 3h00 ou 6h00 du matin ?

- Mme Martine BAUD trouve décevant que M. Augsburger pense que la Municipalité n'a pas assez d'envergure pour penser par elle-même sans être à la botte de l'Etat ! Plus que la sécurité routière, la Municipalité recherche la convivialité au centre du village. Mettre les gens entre eux et les faire cohabiter ensemble d'une autre manière. Mme Martine BAUD pense qu'il ne peut pas y avoir de confusion car on peut aisément vivre dans les zones de rencontre.

- M. Michel AUGSBURGER répond. La confusion est dans l'esprit des enfants. On leur apprend à ne pas être sur la route, à traverser en regardant des deux côtés, etc. Là, ils iraient où ils voudraient et auront tendance à ne pas regarder ce qu'il y a sur la route. De plus, les piétons peuvent traverser n'importe où, que ce soit en ligne droite ou en diagonale et prendre tout leur temps pour le faire. Ils sont prioritaires. Enfin, M. Michel AUGSBURGER rappelle que la Commune est l'Etat, que le Conseil communal est l'Etat et que notre choix de limiter la vitesse ressort donc d'une institution étatique. Il y aura des panneaux, une signalisation, peut-être même un radar et si quelqu'un se fait flasher c'est qu'il a enfreint une règle, une loi. C'est ça l'Etat.

- M. Olivier BINZ prend pour exemple la zone 20 qui se trouve derrière la gare de Nyon et où tout se passe très bien. Les piétons ne sont pas au milieu de la route et les voitures peuvent passer sans encombre.

- Mme Violeta SEEMATTER rappelle que la zone 20 km/heure ne serait effective que bien après le bâtiment scolaire et se situera uniquement au cœur du centre du village. Aujourd'hui la place du village n'est pas conviviale et il est difficile de savoir où traverser. Même pour un adulte. De plus, chaque année les policiers passent dans les écoles et expliquent comment se conduire au bord d'une route et aussi dans une zone de rencontre.

- M. Blaise CARTIER va voter contre ce projet d'intention car il trouve également que de passer à une limitation de vitesse aussi basse est excessive. Il serait proposé 30 km/heure oui, mais 20 non.

- M. Denys CHEVALIER précise que la zone 20 derrière la gare de Nyon est à sens unique pour les voitures, ce qui facilite grandement la situation puisque les piétons venant depuis la route de Saint-Cergue ont les voitures qui arrivent en face. Elles sont donc visibles. A Prangins, un dimanche d'automne, il n'y a pas un chat au centre du village. M. Denys CHEVALIER votera également contre car 20 km/heure c'est excessif mais 30 serait un bon compromis.

- M. Christophe WIDMER prend lui l'exemple de la gare de Gland où la zone 20 est à double sens. Ça se passe très bien même aux heures de pointe ! Et si en plus cette limitation de vitesse à Prangins permet d'éviter les voitures qui ne font que transiter d'un point à l'autre par le centre du village, alors M. Christophe WIDMER est pour ce projet.
- M. Georges SUTER rappelle qu'on demande aux conseillers de voter un principe et des objectifs. La limitation de vitesse à 20 km/heure n'est pas l'objectif premier du préavis mais un simple moyen. L'objectif est d'augmenter la sécurité, de fluidifier le trafic, de réduire le bruit et de créer une convivialité.
- Mme Alice DURGNAT trouve ce projet magnifique et elle y est favorable. Le but premier est de rendre le centre du village aux gens, de préserver le centre historique du village et de le rendre convivial. Elle aimerait être sûre par contre que si ce projet passe, les conseillers pourront avoir un droit de regard sur le reste du projet et faire leurs observations.
- M. Olivier BINZ répète que oui. Chaque objet sera un projet bien distinct avec un préavis déposé et voté au Conseil.
- M. Cyrille PERRET confirme que le but principal est de rendre cette place villageoise agréable, conviviale, lui redonner son titre de place en somme toute. M. Cyrille PERRET défie quelqu'un de lui dire que la place actuelle est conviviale. Personne ne s'arrête sur cette place pour y passer du temps. Nous avons un château magnifique et un beau Temple. Si nous le voulons vraiment, nous pourrions avoir un lieu remarquable, revu et corrigé, mais il faut s'en donner les moyens et le faire intelligemment pour lui redonner son but originel.
- M. Michel AUGSBURGER est d'accord avec M. Perret. Redonnons à la place du village son titre de place. Mais il y a une route, donc un passage. Nous sommes actuellement 4000 habitants. Dans quelques années pourquoi pas 6000. Il y aura donc toujours plus de monde qui transitera par cette place.
- M. Peter DORENBOS soutient M. Augsburger. Si on veut en faire une vraie place, il faut éjecter les voitures. Mais n'oublions pas que cette route relie deux grands axes. Si les voitures sont ralenties ici elles se déporteront sur la route de Bénéx. De plus, le trottoir qui longe le mur du château a sa raison d'être, car que l'on roule à 50 ou 30 km/heure cela n'empêchera personne de rouler un peu vite et de rater le virage. Si ce trottoir n'est plus en place, on va refaire combien de fois le mur historique du château ?
- Mme Martine BAUD pense que si la limitation de vitesse doit être réduite autant que ce soit un geste assez fort afin de marquer un réel changement.
- M. Gilles MAUROUX trouve que ce préavis est très important. Est-ce que voter oui ce soir conditionne implicitement ce 20 km/heure au centre du village ?
- Il lui est répondu que oui.
- M. Gilles MAUROUX continue. Il est motard et assure que rouler à 20 km/heure avec une grosse cylindrée c'est impossible. Et encore moins s'il y a un passager. Sachant que M. Gilles MAUROUX habite au centre du village comment faire ?
- M. Michel AUGSBURGER a compris que c'était un projet d'intention mais il a été répondu que voter oui à ce projet validait la zone à 20 km/heure. Il ne comprend plus.
- Mme Martine BAUD sait que cette démarche n'est pas habituelle. Si le préavis est adopté, la Municipalité va continuer ses démarches en ce sens pour présenter à l'Assemblée un crédit d'investissement avec la zone à 20 km/heure et tout ce que cela implique.

- M. Michel AUGSBURGER trouve vraiment le projet global très bien mais pas la zone à 20 km/heure au centre du village. Est-ce que cela veut dire qu'il devra voter contre ce préavis à cause de la zone 20 ?

- Il lui est répondu oui.

- M. Claude PERRET constate que plus il écoute les avis des uns et des autres moins il sait ce qu'il va voter ce soir. Ce projet est intéressant, la présentation de début de séance a été très enrichissante et a fourni plein de détails qui ne figurent malheureusement pas dans le préavis. Les conseillers ont besoin de réfléchir. Doit-on donc vraiment voter ce soir ?

- M. Michel AUGSBURGER demande s'il est possible d'amender ce préavis en demandant la zone à 30 au lieu de 20 ? Cela permettrait de connaître la position de l'Assemblée sur ce sujet.

- Le PRESIDENT annonce que l'on ne peut pas amender le contenu d'un préavis mais uniquement les conclusions.

- M. Gilles MAUROUX estime que la discussion n'a pas permis aux conseillers de savoir ce qu'ils allaient voter. Il trouve ce projet très bien mais il y a un point qui le dérange. Il a fallu des années à la Municipalité pour bien réfléchir à son projet et les conseillers devraient se prononcer en moins de deux heures. Il invoque l'article 91 du règlement, savoir ajourner le vote de ce préavis pour la prochaine séance, afin que chacun puisse réfléchir calmement. Il faut le cinquième des membres présents pour ajourner le vote, soit 9 personnes ce soir.

On passe au vote.

16 personnes votent en faveur de l'ajournement

En conséquence, le **préavis no 49/14 est ajourné et sera porté à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} avril 2014.**

9/ Préavis no 47/13

En réponse à la motion de Monsieur Peter Dorenbos pour «l'acquisition d'un radar»

Le PRESIDENT appelle M. Daniel Bujard, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Michel AUGSBURGER remarque que lorsqu'on pose un radar il y a tant un aspect sécuritaire mais également financier qui rentrent en ligne de compte. A la lecture des documents, on constate que ce radar pourrait rapporter environ CHF 330'000.- par an, soit 1 point d'impôt ! (rires) Plus sérieusement, cette somme ne rentre pas dans le portemonnaie de la Commune mais va à la nouvelle police intercommunale. Donc, pour Prangins, la pose de ce radar serait uniquement sécuritaire.

- Mme Violeta SEEMATTER confirme que les recettes iront à la police intercommunale. Mais plus il y aura de recettes moins les communes paieront.

- M. Roland HAAS estime que l'achat de ce radar est de la compétence de la police intercommunale.

- M. Peter DORENBOS répond qu'il s'agit d'un vote d'intention (rires). En acceptant, on démontre clairement notre envie d'avoir un radar.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. Daniel Bujard lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 47/13 est accepté par
34 oui, 4 non et 4 abstentions**

10/ Postulat de Mme Giovanna Bachmann

Le PRESIDENT appelle Mme Giovanna Bachmann pour la lecture de son postulat.

En préambule, Mme Giovanna BACHMANN explique qu'elle a recherché les horaires des déchetteries des communes environnantes. Pour exemple : à Gland, elle est ouverte tous les jours de 14h30 à 19h00, mardi et jeudi aussi le matin, et tous les samedis de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30. A Founex, tous les jours de 9h00 à 11h45 et 13h30 à 18h30, le samedi non-stop de 9h00 à 18h00. A Rolle, ils ont aussi un service de ramassage à domicile pour CHF 25.- et tous les samedis ouvert de 8h30 à 17h00 et tous les jours soit le matin soit l'après-midi. Bien sûr, nous aurons bientôt une nouvelle déchetterie, mais si les autres communes y arrivent il n'y a pas de raison que Prangins n'y arrive pas.

- Le PRESIDENT rappelle la manière de procéder. Le postulat est recevable. Une discussion sera ouverte sur l'opportunité de ce postulat. Il peut être refusé et donc classé sans suite. Si l'Assemblée accepte de traiter ce postulat, il peut soit partir à la Municipalité pour l'établissement d'une réponse sous forme de préavis, soit être envoyé directement à une commission qui va l'étudier et soumettre sa décision au conseil qui devra de nouveau décider de le renvoyer à la Municipalité. Cette deuxième option est plus complexe.

La discussion est ouverte.

- M. Michel DECURNEX demande à la Municipalité si elle a déjà une idée des incidences financières qu'aurait l'ouverture prolongée de cette déchetterie ?

- Le SYNDIC n'a pas à ce stade de réponse mais il y aura bien évidemment une incidence financière. Si ce postulat est pris en considération, la Municipalité est prête à faire ce genre d'analyse et établir un rapport dans un délai rapide.

- M. Gilles MAUROUX pense qu'il faut être raisonnable. Mme Bachmann a cité la ville de Gland mais elle n'a pas la même population que Prangins. De plus, la Suisse compte environ 38% de propriétaires pour 62% de locataires. Est-ce aux locataires de payer plus cher pour que les propriétaires puissent aller déposer leur gazon à la déchetterie tous les samedis ? On devrait avoir une déchetterie dans une année et l'on peut aisément attendre son ouverture.

- M. Rémy COCHET pense qu'ouvrir une déchetterie tous les samedis n'est pas un luxe pour Prangins.

- Mme Giovanna BACHMANN a également cité des villages et se souvient qu'au dernier budget il a été voté un crédit pour l'engagement de 1,5 personne en plus à la voirie.

- M. Michel AUGSBURGER pense que ce postulat répond à un réel besoin et souhaite qu'il soit pris en considération. Les statistiques de M. Mauroux sont exactes mais pas pour Prangins. M. Michel AUGSBURGER n'a plus les chiffres en tête mais se souvient que lors de sa motion sur les isolations de maison il y avait environ 400 villas à Prangins pour 150 immeubles. L'ouverture de la déchetterie des végétaux concerne bien la moitié du village. Il y a 16 ans déjà, M. Michel AUGSBURGER avait déposé une motion qui parlait d'une ouverture plus large des déchetteries.

- M. Blaise CARTIER rappelle qu'avant les déchets encombrants étaient ramassés une fois par mois et l'on arrivait très bien à les stocker quelque part en attendant le jour de ramassage.
 - M. Gilles MAUROUX répète qu'il faut être raisonnable. Donner ce postulat à la Municipalité va générer des coûts. Le greffe va devoir faire un préavis, une commission de cinq membres sera nommée et chaque membre sera payé CHF 45.- de l'heure et ce pour un dossier qui durera une année.
 - M. Marc VON BÜREN a entendu la Municipalité être d'accord pour faire un préavis donc il est d'avis de lui donner ce postulat pour qu'elle fasse une contre-offre si nécessaire.
- La discussion est close. Le PRESIDENT passe au vote pour savoir si le Conseil accepte ce postulat ou non.

Par 23 oui, 13 non et 5 abstentions

le postulat de Mme Giovanna Bachmann est accepté

Le PRESIDENT demande si 9 personnes de ce Conseil au moins sont favorables à ce que ce postulat soit adressé à une commission. Cela n'étant pas le cas, **le postulat est renvoyé directement à la Municipalité pour examen.**

11/ Annonce des préavis à venir

Le SYNDIC annonce les préavis suivants :

- Pont de la Redoute, en commun avec la Commune de Nyon,
- La déchetterie,
- Equipements sportifs scolaires au Fossé,
- Démolition du bâtiment scolaire des Fossés et création d'une zone de verdure, et
- Rapport de gestion 2013 et les comptes 2013.

12/ Propositions individuelles et divers

- M. Daniel BUJARD au sujet de l'aménagement du rond-point à la route de l'Etraz. Est-ce qu'il est terminé et va-t-il être éclairé car on ne le voit pas la nuit ?
- Mme Violeta SEEMATER répond que le rond-point n'est pas terminé. Le bitume doit être posé et tous les autres aménagements annexes terminés. Au sujet de l'éclairage, c'est en discussion.
- M. Georges SUTER a une remarque sur les nouveaux sacs poubelle blancs. Peut-on les mettre dans n'importe quelle commune ? Car certains containers mentionnent encore «réservé uniquement aux pranginois».
- M. Cyrille PERRET confirme que les sacs blancs taxés peuvent être mis dans n'importe quel container dans le périmètre de la SADEC, savoir Gland-Prangins-Nyon. Pour rappel, la commune est payée au tonnage donc nous avons tout avantage à ce que les pranginois mettent leur sac poubelle dans les containers de la commune.
- M. Jacques AUBERSON se demande si c'est une volonté de la Municipalité d'avoir fait paraître dans le quotidien 24Heures l'article sur le rond-point de l'Etraz et non pas dans le journal de La Côte ?
- Mme Violeta SEEMATER répond que la Municipalité n'a pas mandaté tel ou tel journal pour faire un article. Les journalistes du 24Heures sont libres d'écrire des articles concernant Prangins !
- M. Vanni VOGEL a deux questions sur les infrastructures actuelles et futures de la nouvelle école UAPE. Des enlèvements d'enfants

deviennent malheureusement de plus en plus répétitifs. Est-ce qu'au niveau de la sécurité, il est prévu une sorte de clôture ou autre pour éviter que ceux qui n'ont rien à faire dans les abords de l'école ou à l'intérieur ne puissent y entrer ? Deuxièmement, est-ce que la capacité d'accueil de la nouvelle structure sera la même que l'actuelle ?

- Mme Violeta SEEMATTER répond que dans la nouvelle structure il a été effectivement pensé à ce genre de question sécuritaire, il y aura quelque chose. Pour la capacité, elle sera inférieure car avec Harnos il faut prévoir une cantine scolaire et l'accueil des enfants jusqu'à 16 ans.

- M. Vanni VOGEL estime que si un digicode devait être remis en fonction, il serait bien que les parents aient le code.

- M. Eric GETAZ propose que la déchetterie du Bois-des-Ages soit renommée Bois-des-Anges car c'est le nom du chemin.

13/ Contre-appel

La présence est de 43 membres. La séance se termine à 23h10.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire-suppléante

Reynald Pasche

Anita Rihs